

Déclaration à la Commission Paritaire Nationale de Formation du 7 septembre 2016

Avant de démarrer cette CPNF de rentrée, le SNU tient à vous alerter sur les conséquences de la mise en place unilatérale par la direction générale, et ce, pendant la période estivale, de la modification des intitulés des emplois pour près de 45 000 agents.

Sachant que vous êtes informés, depuis avril 2016, qu'un recours judiciaire est engagé sur l'application du référentiel métier en l'absence de nouvelle classification et en dépit de demandes répétées de renégociation. Demandes légitimes auxquelles la direction générale est restée sourde.

Les dispositifs de formation sont impactés et la validation des parcours et fiches de formation faisant référence à ce référentiel contesté pourrait remettre en cause la légitimité des avis rendus par la CPNF.

Le SNU s'interroge sur la prise en compte de ces éléments dans les processus de fixation des orientations et de délivrance de la formation au sein de Pôle Emploi ? En la matière, l'établissement semble confondre vitesse et précipitation.

Le SNU souhaite que cela ne porte pas préjudice aux agents quant à leur évolution personnelle et professionnelle.

Ceux-ci ont été profondément choqués, certains ont même vécu ce passage en force comme une violence interne au moment où vous soumettez à l'approbation de cette instance une fiche sur le sujet.

La délégation SNU à la CPNF

Le 7 septembre 2016